



Plan

Local

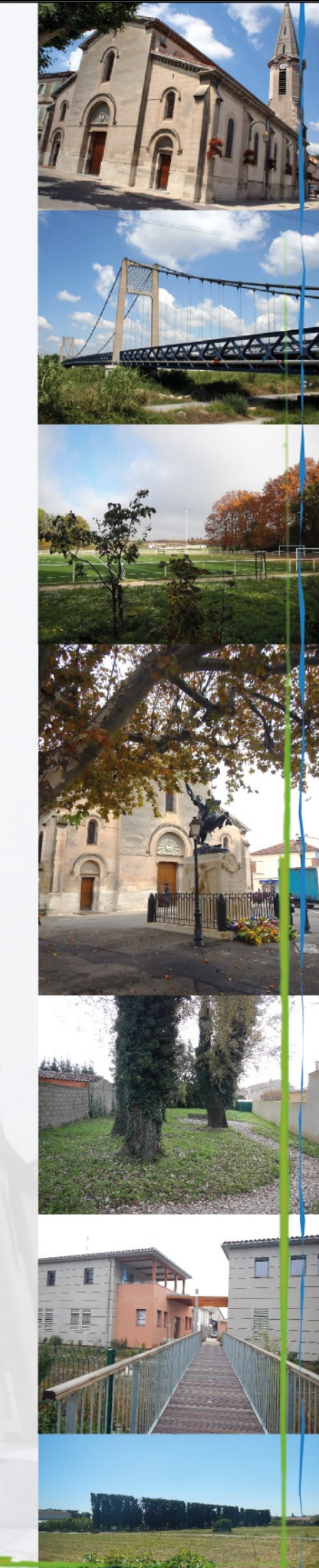
d'Urbanisme

Rognonas

5.a. Zonage

PLU approuvé le 6 juin 2018
Modification n°1 du PLU approuvée le : 06/09/2023





Liste des emplacements réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Largeur	Superficie ou emprise
1	Déviations RN 570 et ouvrages annexes à créer	Etat	40 m	35 070 m²
2	Liaison routière Est-Ouest au Sud d'Avignon et ouvrages annexes à créer	Etat		380 996 m²
3	Aménagement d'une noue paysagère et d'une aire de stationnement	Commune		2 145 m²
5	Réalisation d'un bassin de rétention	Commune		1 170 m²
6	Création d'un bassin de rétention	Commune		3 034 m²
8	Voie à créer (réalisée en partie)	Commune	12m	1 651 m²
9 a	Création d'un chemin piéton	Commune	2m	61 m²
9 b	Création d'un espace vert entre la crèche et la rue J. Rousselle et aménagement de quelques places de stationnement	Commune		1 905 m²
11	Création d'un cheminement doux impasse Marius Berthaud	Commune	2 m	93 m²
12	Création d'un cheminement doux	Commune	3 m	249 m²
14	Création d'un chemin piéton	Commune	2 m	125 m²
15	Aménagement d'un bassin de rétention	Commune		5 887 m²
16	Elargissement de la draille de Bastian et création d'une aire de retournement	Commune	8 m	3 102 m²
18	Création d'un parking	Commune		2 362 m²
19	Extension crèche	Commune		780 m²
20	Aménagement d'un bassin de rétention	Commune		1 223 m²
21	Création parking	Commune		671 m²
22	Création d'un chemin piéton	Commune	3 m	87 m²
23	Voie à créer avec carrefours	Commune	4 m	703 m²
24	Voie à créer avec carrefours	Commune	8 m	1 113 m²
26	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	3 m	4 016 m²
27	Aménagement cheminement doux	Commune	4 m	615 m²
28	Aménagement Avenue Général de Gaulle	Commune		1 319 m²
30	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	3 m	1 586 m²
32	Extension du parking et création de sanitaires	Commune		1 293 m²
33	Extension du cimetière	Commune		5 220 m²
34	Création d'une aire de stationnement	Commune		2 359 m²
36	Aménagement d'un espace partagé vélo / piétons	Commune	3 m	451 m²
37a	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	3 m	95 m²
38	Aménagement de trottoirs	Commune	2 m	85 m²
39	Extension de la cantine et création d'une cuisine centrale	Commune		542 m²
40	Extension de l'école primaire Jean Giono	Commune		480 m²
42	Réalisation d'un bassin de rétention	Commune		7 908 m²
43	Création d'une allée piétonne	Commune		141 m²

Légende :

UA

Nom de zone

28

Emplacements réservés

Numéro d'ER

A11

Alignements d'arbres à protéger

(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

Continuités rurales à protéger

(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

Espaces naturels particuliers

(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

B6

Eléments bâtis ou partie d'éléments bâtis à protéger

(au titre du L.151-19 du code de l'urbanisme)

B4

Espaces Boisés Classés

Linéaires le long desquels une majoration des hauteurs est permise (maximum 12 mètres)

Servitudes de mixité sociale :

au titre du L.151-41 4°

au titre du L.151-15

Périmètre de protection

(au titre de l'article R.151-34 1° du code de l'urbanisme)

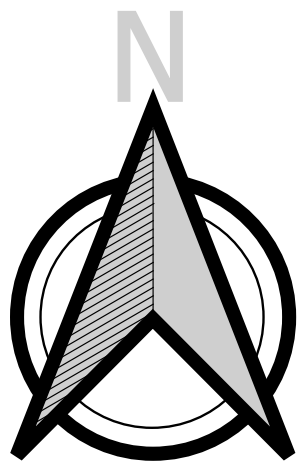
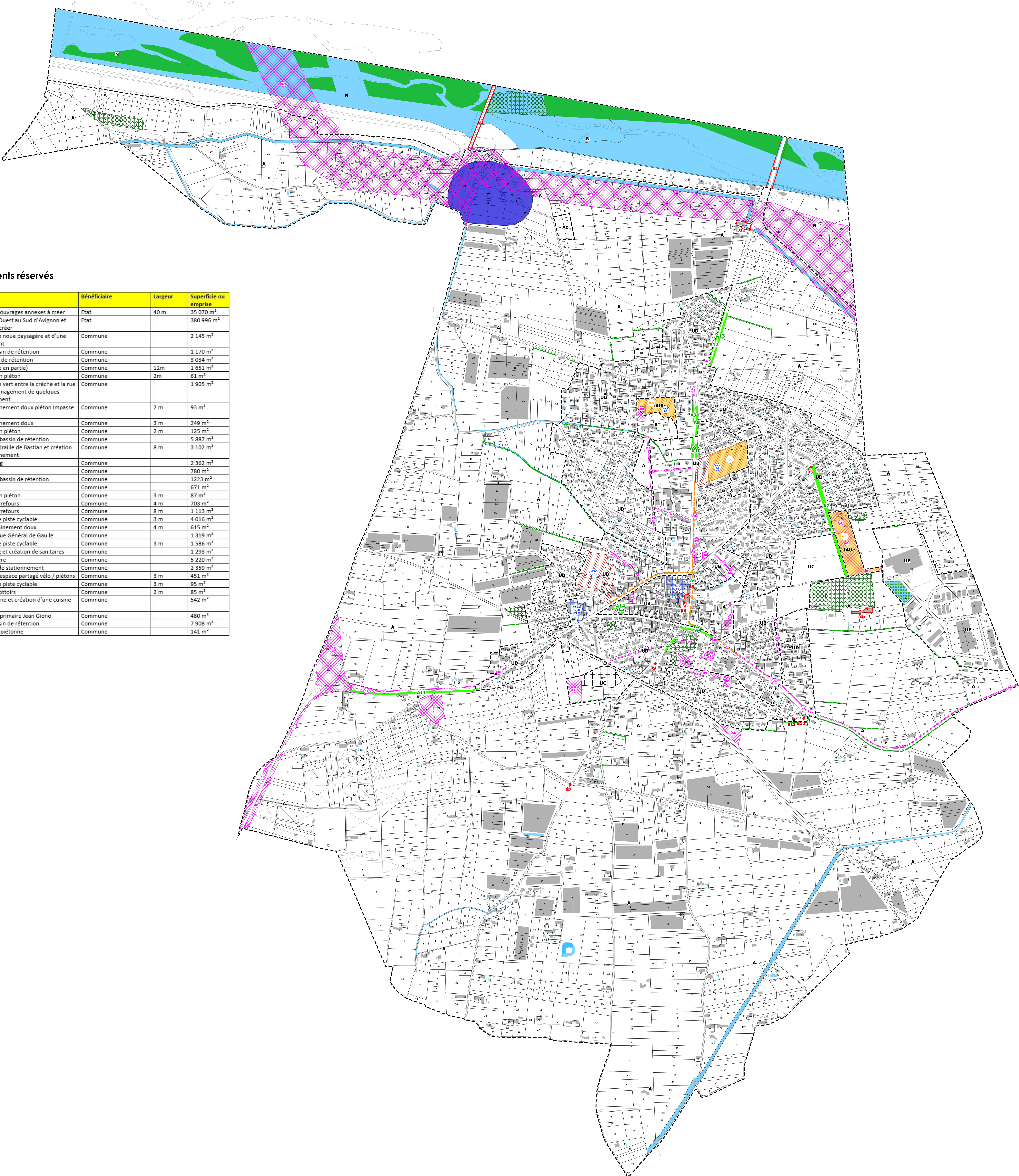
O.A

Périmètre d'Orientation d'Aménagement

Ripisylves à préserver

(au titre de l'article R.151-23 du code de l'urbanisme)

Pour le risque inondation, se reporter au plan 5.b. Planche risque ou au plan 6.2. Plan des SUP



0 250 500 m